

une question qui demeure largement inexplorée. Enfin, compte tenu du caractère privé des infrastructures visées, certains ont recommandé la création de nouveaux mécanismes de consultation, de concertation et de diffusion de l'information, de manière à laisser une place plus importante aux représentants de ces entreprises.

D'autres interventions ont porté sur la nature de la menace. Certains ont souligné que l'impact réel du terrorisme se mesure plus en termes psychologiques que matériels. Les dégâts psychologiques d'un tel incident sont proportionnels au sens d'insécurité qu'il exploite. Dans ce contexte, il y a lieu de se demander si la mise en place de mesures de sécurité préventives peut réduire ce sentiment de vulnérabilité.

Enfin, comme l'ont fait remarquer d'autres participants, il est également nécessaire de se pencher sur la dimension éthique du sujet. D'une part, jusqu'à quel point peut-on légitimement demander à l'entreprise privée d'adopter des mesures coûteuses contre une menace diffuse et encore mal évaluée? D'autre part, ces mesures doivent être conformes aux valeurs de la société canadienne, notamment en ce qui a trait au respect des droits de la personne et des principes démocratiques. Certains ont d'ailleurs exprimés des craintes, en faisant valoir que la défense des infrastructures essentielles, comme l'ensemble des programmes associés au *Homeland Defense*, pourrait bien entraîner des dérapages comme ceux auxquels donne lieu la guerre contre les drogues aux États-Unis. La chasse aux terroristes peut, en effet, servir de prétexte ou d'incitation pour s'attaquer à des groupes qui font publiquement connaître leur désaccord avec les politiques gouvernementales en utilisant des moyens parfois spectaculaires, mais qui n'ont rien à voir avec le terrorisme.

## **Conclusion et recommandations**

Cette table ronde a abordé un sujet qui demeure encore largement ignoré au Canada. En conséquence, les participants n'ont pu que déblayer le terrain et identifier quelques éléments pouvant servir de fondements à une problématique d'ensemble. Ce travail de réflexion se doit d'être poursuivi, et c'est avec cette idée à l'esprit qu'est rédigée cette conclusion. Il convient de noter qu'il ne s'agit pas de recommandations énoncées par les participants au cours de la rencontre, mais plutôt de conclusions personnelles inspirées de ces discussions.

La principale recommandation formulée ici est de constituer un groupe de travail chargé de colliger l'information sur les initiatives américaines qui s'inscrivent dans le cadre du *Homeland Defense*, de poursuivre la réflexion sur les enjeux que ces programmes soulèvent pour le Canada et, éventuellement, de suggérer des avenues possibles au gouvernement. Ce groupe doit impérativement réunir des intervenants des milieux gouvernementaux et non-gouvernementaux.

Cette recommandation découle d'abord de trois constats de portée générale.